

# COMPLÉMENTARITÉS ET CONFLITS. APPROCHE DES RELATIONS ENTRE ÉLEVEURS ET PLANTEURS SUR LE PLATEAU AKPOSSO (CENTRE-OUEST DU TOGO)

Benoît ANTHEAUME

Géographe ORSTOM, 213, rue La Fayette, 75010 Paris

## RÉSUMÉ

*Les revenus monétaires tirés des plantations de café et de cacao permettent toujours l'achat de bétail regroupé en troupeaux villageois ou familiaux, confiés à la garde de bergers peul venant de l'extérieur. Les relations, complémentaires mais souvent conflictuelles, entre planteurs locaux et éleveurs font l'objet du présent article.*

MOTS-CLÉS : Élevage — Plantations — Peul — Togo.

## ABSTRACT

COMPLEMENTARY AND TENSE RELATIONSHIP.

AN APPROACH TO THE RELATIONSHIP BETWEEN SHEPHERDS AND PLANTERS ON THE AKPOSSO PLATEAU  
(CENTRAL WESTERN TOGO)

*Coffee and cocoa plantation cash income is still sufficient enough to purchase some cattle; the cattle are gathered under family or village-based herds managed by immigrant Fulani shepherds. The necessary and sometimes tense relationship between the foreign shepherds and native planters is introduced in this paper.*

KEY WORDS : Livestock — Plantation — Fulani — Togo.

### Quelques considérations générales et problématique pastorale en économie de plantations

L'intérêt des recherches sur l'élevage conduites dans les zones sahéennes et parfois soudaniennes réside surtout dans l'étude de l'autonomie économique et sociale des éleveurs et de leurs genres de vie (1). Aux latitudes plus méridionales, on change de registre : les pasteurs ne règnent plus en maîtres; activités pastorales et agricoles s'imbriquent parfois

dans un même espace, mais plus souvent se côtoient, voire s'ignorent. Prenons deux exemples : on connaît l'existence des contrats de fumure (2) qui permettent une amélioration de la fertilité des terres tout en assurant la nourriture des bêtes : les deux parties en présence y trouvent généralement leur compte. On connaît également le phénomène de thésaurisation du bétail, instrument de prestige social, observé dans les pays du Bas-Ouémé (Bénin) (3), ou chez les Kabyè du Nord-Togo (4). Là précisément,

(1) BARRAL (H.), 1977; BENOIT (M.), 1977, 1979, 1982; BERNUS (E.), 1981.

(2) BERNUS (E.), 1974.

(3) PELISSIER (P.), 1963.

(4) SAUVAGET (Cl.), 1981.

les relations complémentaires entre agriculteurs-propriétaires d'une part et éleveurs-bergers de l'autre sont marquées au sceau de l'ambiguïté; une ambiguïté qui peut parfois tourner au conflit. C'est cette dialectique de la complémentarité et du conflit que nous souhaitons explorer tout au long de cette note même si l'attention que nous portons à ce thème dérive d'observations tout à fait anecdotiques effectuées lors de nos premières recherches conduites dans le sud-est du Togo. En effet, il nous avait été donné d'observer dans cette région la singulière présence de pasteurs peuls conduisant de larges troupeaux de bovins des lagunes, à proximité du littoral, à des latitudes très méridionales (6° N). En fait, l'histoire récente l'expliquait assez bien. Évoquons-la brièvement : la bourgeoisie locale et commerçante des petites villes côtières autrefois florissantes (Porto-Séguro, Aného, Agoué) avait investi une partie des surplus monétaires tirés de ses lucratives activités de négoce (huile de palme, commerce esclavagiste) dans des plantations de cocotiers tout à la fois vastes et familiales. Aujourd'hui, leurs actuels propriétaires — de moins en moins nombreux — en raison des progrès de l'urbanisation et surtout de la maladie qui frappe désormais les arbres — passent fréquemment des contrats avec, d'une part, les propriétaires de bêtes à cornes et d'autre part les gardiens de troupeaux pour que le bétail soit conduit sous la cocoteraie et pour qu'on veille à ce que chaque arbre soit fumé individuellement par une bête attachée à son tronc. Ces pratiques permettent ainsi d'améliorer les rendements des cocoteraies tandis que les bêtes peuvent brouter le maigre tissu de graminées jonchant le substrat sableux sur lequel croît la plantation. Les cultures étant peu développées sur un sol aussi médiocre, les bêtes à cornes ne représentent aucun danger et chacun y trouve son compte puisqu'une complémentarité s'établit ainsi entre les espaces dévolus aux plantations et ceux dévolus à l'élevage pour la plus grande satisfaction des propriétaires, tant du bétail que des cocotiers, appartenant souvent à la même classe sociale (1).

C'est donc en retrouvant cette situation dans la région des Plateaux (centre-ouest du Togo) où les éleveurs se voyaient cantonnés dans des seconds rôles de gardiens de troupeaux que nous avons tenté d'appréhender plus précisément la trame quotidienne des complémentarités et conflits tissée par les éleveurs et petits planteurs de café-cacao. Ce faisant, nous cherchions à fournir quelques éléments de réponse aux suggestions de recherches émises par

les autorités scientifiques sur le thème « évolution de l'élevage paysan » (2).

Les informations, parfois imprécises, dont nous ferons mention ne combleront sans doute pas l'attente du spécialiste; de plus, elles ne concernent qu'une soixantaine de familles; cette faiblesse numérique ne représente cependant pas un handicap suffisant pour nier l'importance de l'élevage dans le système global d'économie de plantations. La plupart des informations ont été recueillies en 1975 et actualisées en 1981 en s'appuyant sur les lignes directrices d'un questionnaire élaboré par notre collègue Michel BENOIT, puis adapté par nos soins aux circonstances locales.

### Le cadre et les conditions de l'élevage sur le plateau akposso

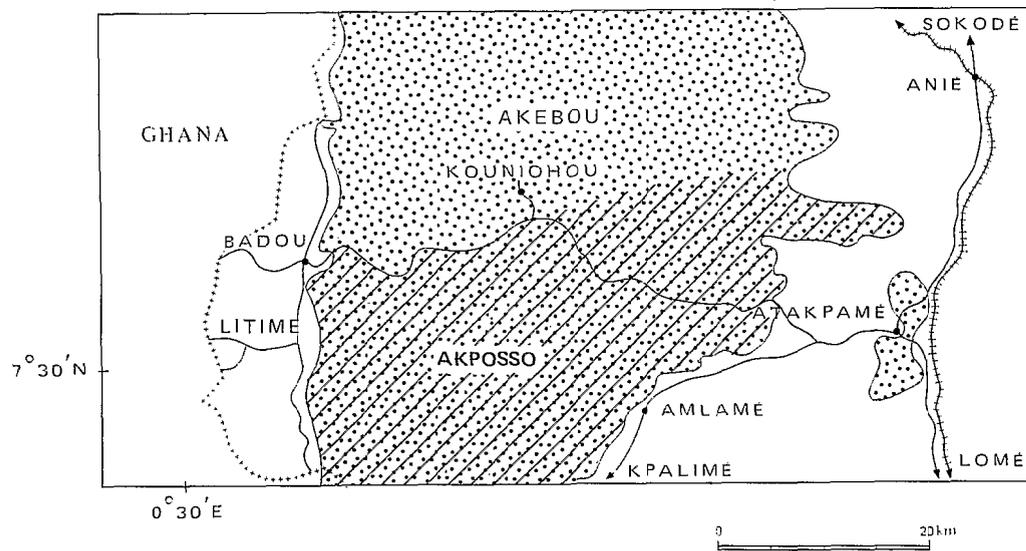
#### PRÉSENTATION CURSIVE DU PLATEAU

De forme trapézoïdale et de dimensions modestes (40 kilomètres d'est en ouest dans sa plus grande dimension et 35 kilomètres du nord au sud, le plateau akposso qui ne constitue qu'une partie de la région du même nom, est situé dans le centre-ouest du Togo, à 200 kilomètres environ du littoral (fig. 1). Il s'inscrit dans un vaste synclinorium schisto-quartzitique ne dépassant pas 500 mètres d'altitude en son centre, mais dont les bordures d'orientation dissemblables, culminent, en revanche, à plus de 900 mètres.

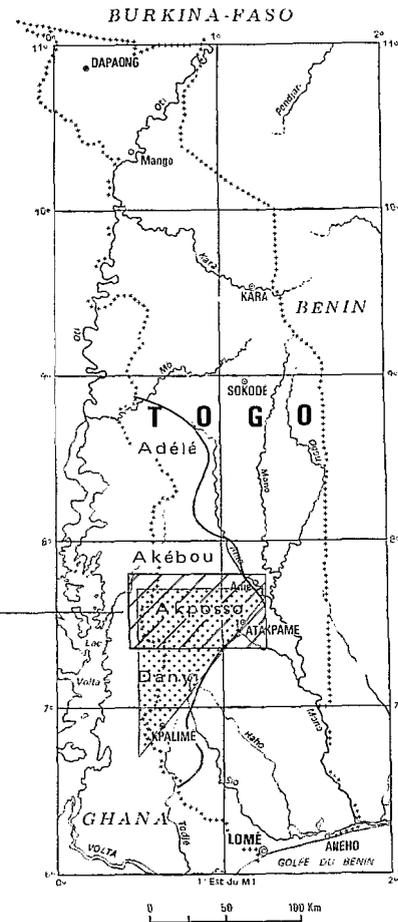
La bordure occidentale (qui domine la plaine schisteuse du Litimé) est d'orientation subméridienne tandis que l'autre bordure (qui domine la plaine granitique du Togo central) s'infléchit vers le nord-est pour s'aligner dans la direction du massif de l'Atakora (N.-E. - S.-W.) situé au nord du Bénin. Ce massif prend en écharpe tout le pays et sa terminaison méridionale est constituée par les plateaux togolais (Adélé, Akébou, Akposso, Danyi) auxquels succèdent au Ghana les monts de l'Akwapim qui en sont le prolongement. La limite méridionale du plateau est marquée par l'entaille, véritable gorge, qu'y creusent les vallées de l'Amou et de la Ménou qui coulent en opposition; la limite septentrionale est tout aussi marquée par les vallées de l'Amoutchou (où passe l'ancienne route de Badou) et de l'Oubéka coulant aussi dans des directions divergentes. Cette délimitation bien marquée du cadre naturel se conjugue avec l'antagonisme opposant respective-

(1) Parfois même confondus en un seul et même personnage qui fait ainsi fructifier de façon complémentaire son capital de bêtes et d'arbres.

(2) BERNUS (E.) *et al.*, 1974.



-  Plateaux et buttes
-  Plateau akposso
-  Routes bitumées
-  Voie ferrée



Adélé : nom de plateau

 Limite topographique  
approximative des plateaux togolais

 Zone des plantations

Fig. 1. — Situation du plateau akposso (centre-ouest du Togo).

ment populations akposso et akébou aux origines très distinctes (1).

Sur le plateau, la pluviométrie oscille entre 1 400 et 1 700 mm, répartis sur deux saisons des pluies (avril-juin et septembre-octobre). Si des paysages à faciès forestier dense meublent la partie occidentale du plateau, la zone orientale, en revanche, porte des formations végétales plus ouvertes (savanes arborées, voire herbeuses sur les croupes) souvent entrecoupées de grands ligneux ourlant les talwegs et soulignant ainsi le réseau hydrographique.

Deux grands groupes de population répartis dans deux types d'habitat très différents occupent le plateau :

— D'une part une trentaine de villages groupés mais variés tant par le site (croupe, versant), la situation (très enclavé, situé sur route goudronnée), la taille (de 100 à 2 000 habitants); ils ont pour caractéristiques communes de ne surtout compter que des autochtones akposso.

— De l'autre, des centaines d'écarts (appelés localement « fermes ») éparpillés sur la périphérie des terroirs des villages groupés. Ces écarts abritent tout un échantillonnage de populations étrangères à la région ou au pays (Ewe du Togo ou du Ghana,

Bénois du Nord, Kabyè, Kotokoli). Certains sont arrivés depuis deux générations (Ewe, Bénois du Nord), d'autres depuis une génération seulement (les Kabyè en particulier), d'autres encore, depuis quelques années seulement (récentes et importantes arrivées de Mina et Ouatchi du sud-est du Togo).

Très schématiquement, les Akposso, habitants des villages groupés, sont polyvalents (agriculteurs et planteurs) mais ce qui les différencie le plus, c'est leur statut de « patrons » vis-à-vis des étrangers, généralement cantonnés à celui de métayers et rémunérés à part de fruit; ces derniers travaillent dans les plantations de café, plus rarement dans celles de cacao.

A côté de ces deux principaux groupes (Akposso d'une part et métayers étrangers de l'autre) qui s'inscrivent dans un rapport numérique de trois pour un et rassemblent ainsi plus de 99 % de la population totale, se fauflent quelques dizaines de familles de pasteurs peuls, installées sur les hautes bordures orientales du plateau; si les emplacements qu'elles occupent sont effectivement parmi les plus élevés dans l'espace, leur rang social, en revanche, ne paraît pas en rapport avec leur position topographique.

L'introduction de l'élevage serait récente sur le

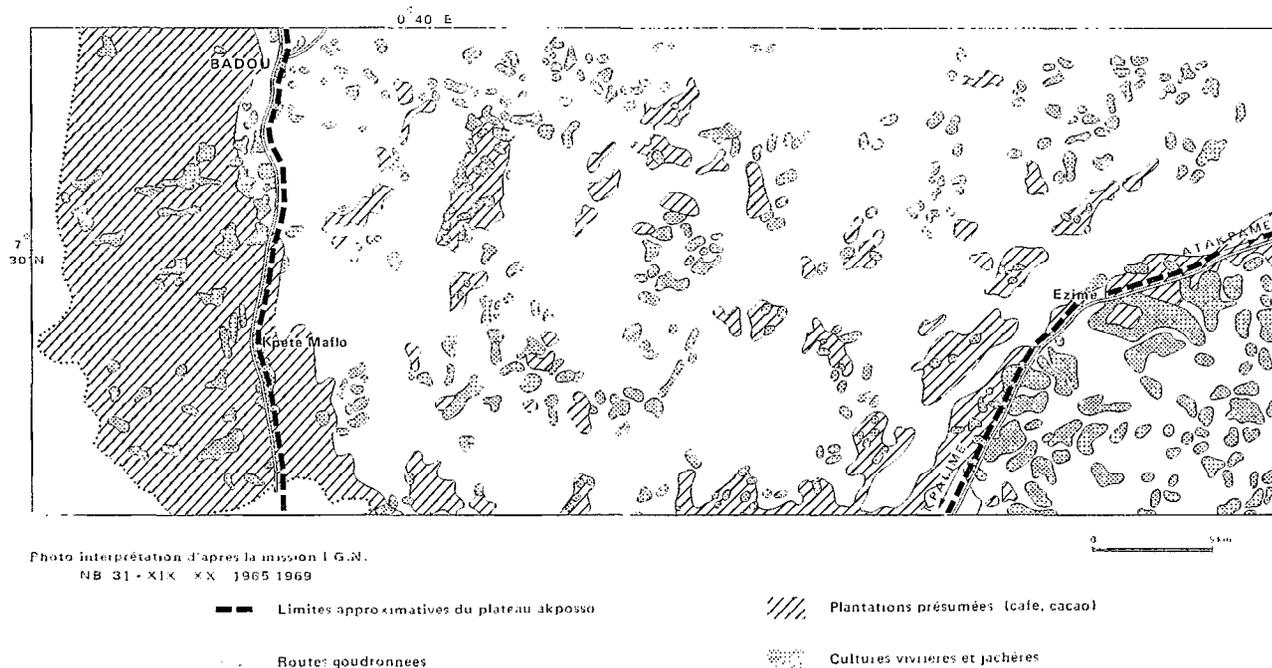


Fig. 2. — L'utilisation du sol sur le plateau akposso.

(1) CORNEVIN (R.), 1952.

plateau; elle remonterait à l'entre-deux-guerres, période de l'émergence des plantations de café et de cacao et époque au cours de laquelle l'administration coloniale gratifiait en bêtes sa clientèle de protégés (une pratique sans doute empruntée à l'Afrique soudanaise) pour s'assurer de leur fidélité (1). Les bénéficiaires des largesses administratives ont alors eu recours à du personnel qualifié recruté hors de la région pour garder les troupeaux.

#### L'APPORT DE L'ÉTUDE MONOGRAPHIQUE : LA STATION D'OBSERVATION DE BÉNA

Il faut être franc : au premier coup d'œil, on ne discerne guère la présence des bêtes à cornes et seul le hasard permet de les entrevoir; notre ambition se cantonnait à approcher l'élevage de manière cursive et à ne lui octroyer que la place modeste que son observation première laissait supposer. Puis, notre expérience en la matière s'est progressivement développée dans des circonstances singulières où la place et le rôle de l'élevage apparaissaient comme les mobiles d'un vaste projet de développement induit de l'extérieur.

Nous avons donc tenté de cerner l'impact qu'avait et qu'aurait ce projet qui camouflait des aspects moins nobles que ceux qui étaient décrits dans ses buts initiaux, sur les voisins les plus proches et les plus concernés par le projet : les habitants du village de Béna (2). Leur terroir représentait une cible de choix pour les technocrates, pères fondateurs de ce projet et pour satisfaire leurs appétits de « développeurs » tout imbus du modèle occidental, ils s'approprièrent tout bonnement à dévorer presque tout l'espace traditionnellement dévolu à la subsistance de plusieurs communautés villageoises du plateau akosso.

C'est donc, installé dans le village, que nous avons démêlé l'écheveau de ce projet ambitieux qui, pour voir le jour, avait cependant dû composer avec les diverses contraintes locales, en particulier les éleveurs et troupeaux déjà en place; cela nous a permis d'approcher l'élevage paysan et ses pratiques mais aussi de mieux percevoir la relation très étroite qu'il entretenait avec l'économie de plantations dont

il représente l'ultime maillon aval : analyser séparément plantations de café-cacao et élevage aurait certainement altéré la signification de l'ensemble du système économique concerné.

#### LES AIRES DE PARCOURS : ALTITUDE ET FAIBLES DENSITÉS DE POPULATION

Évoquer l'élevage dans le centre-ouest du Togo paraît, à première vue surprenant car la latitude (7°30' N) ne classe pas cette région parmi celles dont la vocation pastorale est affirmée; l'altitude des aires de parcours souvent comprise entre 700 et 900 mètres permet des conditions de salubrité satisfaisantes (3) et compense le handicap de la latitude méridionale.

Les aires de parcours s'y composent essentiellement de savanes herbeuses à graminées composées d'espèces variées (Andropogonées, *Panicum maximum*, etc.), plus rarement de savanes arbustives parfois piquetées de nombreux faux karités (*Lophira lanceolata*). Ces pâturages sont brûlés en saison sèche pour favoriser les regains. Les agriculteurs font souvent porter aux éleveurs la responsabilité de brûlis mal maîtrisés. On ne peut totalement écarter cette hypothèse sans toutefois toujours incriminer les éleveurs dans ce qui apparaît souvent comme l'œuvre de braconniers ou de chasseurs aux méthodes expéditives.

Sur les parties les plus élevées du plateau, les températures sont relativement fraîches et les villages plutôt rares, ce qui facilite grandement la tâche des gardiens. En effet, bien que l'élevage soit une activité grosse consommatrice d'espace, les éleveurs doivent veiller à ne pas déborder le cadre assigné, à cantonner les troupeaux dans des limites strictes, loin des zones « sensibles » que constituent les villages et leurs terroirs de cultures vivrières; ainsi les aires de parcours ne doivent-elles, en aucun cas, empiéter sur les aires dévolues aux autres activités agricoles dont le plateau est le siège. Le malheureux berger qui laisserait divaguer les bêtes dont il a la garde ou croquer les tendres pousses d'une parcelle vivrière s'exposerait à de sérieux désagréments.

Mais, des conclusions hâtives ne doivent pas être

(1) « Le même souci de créer à la fois l'aisance et des ressources alimentaires à nos protégés nous a amenés à confier sous forme de prêts gratuits aux plus dignes d'entre eux des bestiaux prélevés sur les troupeaux administratifs. Les seules obligations imposées aux bénéficiaires sont de donner les meilleurs soins aux têtes de bétail, de déclarer sous huitaine toute naissance ou décès à l'Administration, de remettre annuellement et gratuitement la moitié du croît à d'autres indigènes désignés par l'Administration, de réserver le lait à l'alimentation des veaux et génisses et de ne jamais vendre ou abattre une bête prêle sans l'autorisation du Commandant de Cercle ». Société des Nations, 1923, rapport annuel pp. 32-33. Pour l'année 1931, il est précisé (p. 67) que « deux coopératives d'élevage sont en voie de formation pour la mise en valeur des hauts plateaux des cercles de Klouto et d'Atakpamé ». Celui de l'année 1937 (p. 73-74) décrit : « les efforts d'extension du cheptel bovin dans la région montagneuse du Centre-Ouest ».

(2) ANTHEAUME (B.), 1976.

(3) « On considère habituellement que les risques de trypanosomiase bovine deviennent limités au-dessus de 800 mètres », in : BOUTRAIS (J.), 1981-1982.

tirées de ce strict cloisonnement ou de l'aspect vide et inculte que montrent les espaces réservés à l'élevage; leur appropriation est toujours revendiquée et leur location dûment réclamée selon les tarifs en vigueur et que détermine le nombre de bêtes portées : pour un troupeau de taille comprise entre 50 et 100 bêtes, il est commun de réclamer une bête par période annuelle ou triennale; certains accords plus précis stipulent même « deux bêtes tous les cinq ans : un mâle et une femelle ».

L'adéquation entre propriétaires des espaces où se localisent les aires de parcours (1) et propriétaires de bêtes n'existe que rarement. La location des espaces pastoraux fait alors l'objet d'un agrément tripartite entre le berger, les propriétaires des bêtes (ou leur représentant) et ceux de l'aire de parcours : la figure 3 montre bien, pour un troupeau donné stationnant sur le terroir du village d'Agadji, la diversité des lieux de résidence des propriétaires des bêtes. Il faut enfin remarquer que les aires de

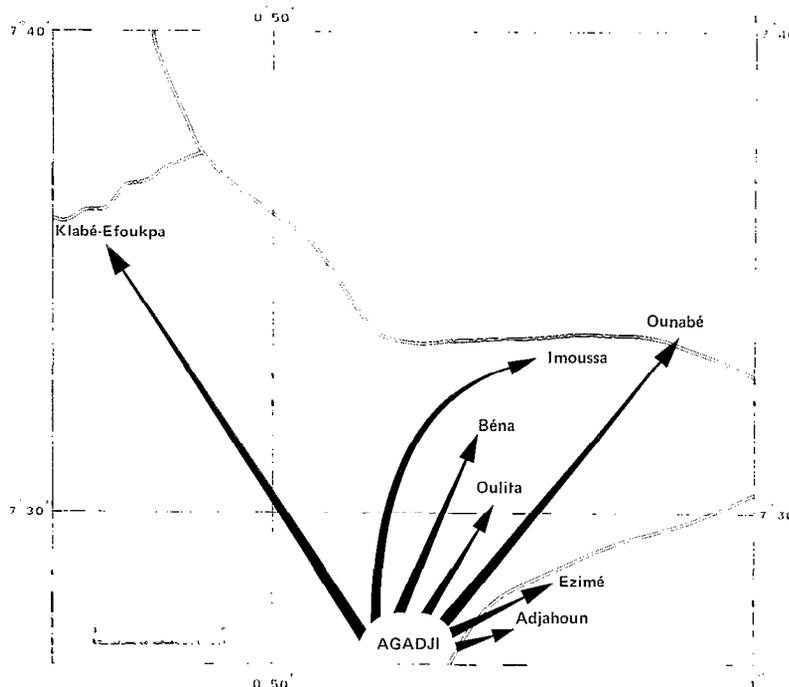


Fig. 3. — Villages de résidence des propriétaires de bêtes d'un troupeau gardé sur le territoire d'Agadji.

parcours sont autant utilisées en hivernage qu'en saison sèche, les ressources en eau restant pérennes tout au long de l'année.

### Les caractéristiques locales de l'élevage

#### LES TROUPEAUX ET LEURS PROPRIÉTAIRES

Les troupeaux sont exclusivement composés de bêtes de race taurine; on ne remarque pas de zébus. Le nombre total de bêtes ne dépasse sans doute pas 4 000 têtes environ réparties entre 54 troupeaux

dont la distribution par terroirs villageois fait l'objet de la figure 4; les informations les plus précises dont on dispose ne concernent que 39 troupeaux qui comptent 2 870 bêtes soit une moyenne de 75 bêtes par troupeau présentant cependant d'importantes disparités : 14 comptent moins de 50 bêtes, 15 en comptent de 50 à 100, 9 de 100 à 150 et un seul troupeau dépasse les 200 unités. Même en comptabilisant les piquets de l'enclos (la nuit les bêtes sont attachées), il reste très difficile de vérifier l'exactitude de tels chiffres qui ne doivent être considérés que comme des approximations.

La possession de bêtes à cornes nécessite de

(1) ANTHEAUME (B.), 1981-1982.

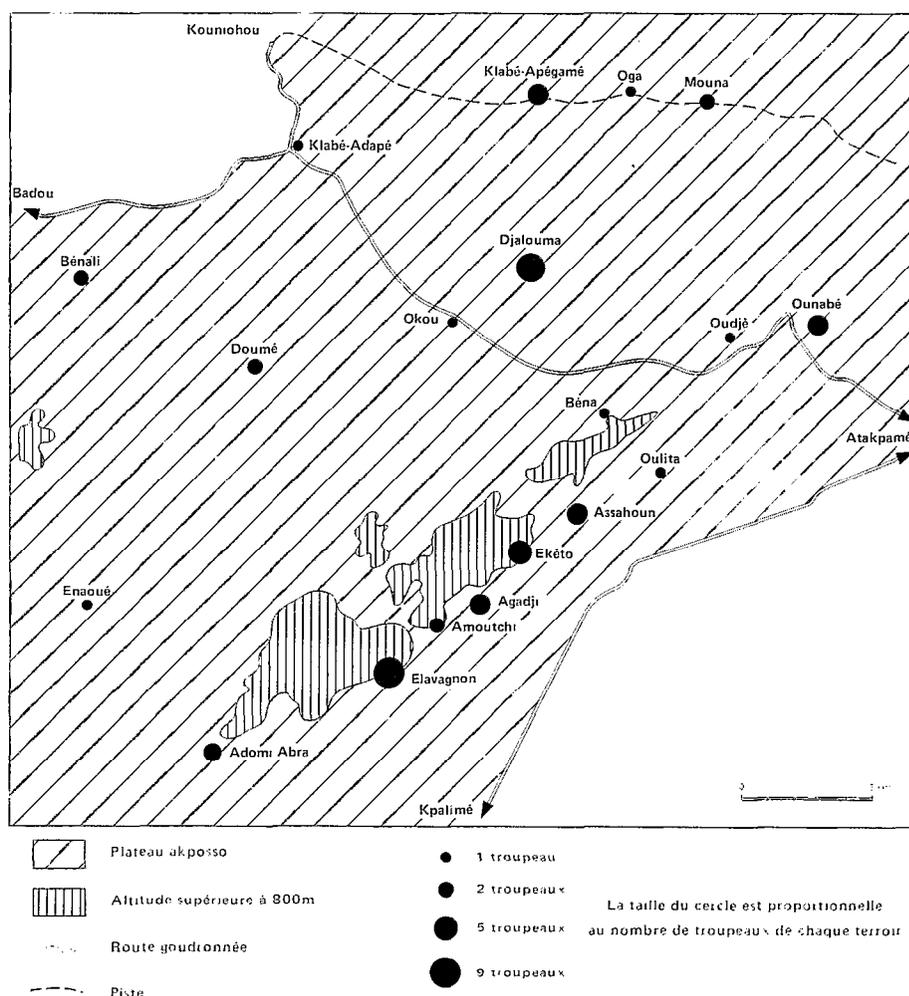


Fig. 4. — Distribution des 54 troupeaux par terroir villageois en 1981.

l'argent, beaucoup d'argent que seuls possèdent localement les planteurs de café et de cacao résidant tant dans les villages du plateau akposso que sur ses piémonts occidental (Litimé) et oriental (route Kpalimé-Atakpamé).

Il faut préciser qu'en 1975, une vache coûtait entre 15 000 et 20 000 F.CFA tandis qu'un taureau reproducteur pouvait atteindre 30 000 F.CFA. Apparaissent également comme propriétaires, à côté des planteurs — de loin les plus nombreux — des citoyens aux professions variées : bouchers, commerçants ou fonctionnaires : c'est dans ce dernier groupe que se recrutent les plus importants d'entre eux, qui manifestent, à l'égard de leur berger, une suspicion peu commune, enquêtant sans relâche, contrôlant de façon tâtilonne, et toujours inopinément, l'état de leur fortune. L'extrait du carnet de

visite de l'un d'entre eux (tabl. 1) révèle bien un tel comportement, au demeurant source d'informations irremplaçables... pour un chercheur. En dehors des chiffres relatifs à la gestion du troupeau (bêtes nées, vendues, achetées, etc.) on pouvait également connaître le salaire du berger (2 400 F.CFA mensuels en 1961, 3 500 F.CFA en 1973) et vééifier, par quelques détails anecdotiques, l'état mrdiocre des relations qu'entretiennent berger et propriétaire (A... (le berger) s'est absenté, une génisse s'est égarée, il manque cinq bêtes à rechercher, naissances peu importantes, compte général à vérifier, etc.). Dans certains cas, il faut ajouter au troupeau ainsi gardé, une dizaine de bêtes, propriété du gardien. Si le berger peut être parfois propriétaire des bêtes qu'il garde, celles-ci ne représentent en moyenne que 15 % de l'effectif total des bêtes recensées sur le

TABLEAU I

Extrait du carnet de visite du propriétaire (conservé par le berger)

Dates (venue du propriétaire)	Nombre de têtes	Observations
13.01.1973	131	dont 2 à remettre aux propriétaires du terrain
05.05.1973	120	dont 119 comptées devant témoins
20.05.1973	120	naissance d'un veau. Aucun décès
09.07.1973	123	trois naissances
15.09.1973	132	onze naissances ; un veau mort ; une génisse égarée recherche en cours
13.10.1973	138	six naissances ; compte général à vérifier ; naissances à attendre
17.11.1973	136	deux veaux décédés ; naissance 1 veau ; vente 1 taureau peu importante
16.12.1973	137	naissance : 1
12.01.1974	137	naissance : 1 ; vente : 1
20.04.1974	137	naissance : 14 ; décès + vente : 14 dont 2 aux propriétaires du terrain et 1 au témoin
18.08.1974	138	ancien compte 136 ? vente : 1 vache, naissance 5 veaux ; décès : 2 veaux
20.10.1974	141	dont 1 aux propriétaires et 1 au témoin
20.12.1974	128	naissance : 1 ; vente : 14
01.03.1975	129	naissance : 1 ; décompte effectif : 124 bêtes il en manque 5 à rechercher
12.04.1975	143	ancien compte 124 ; naissance : 19 dont 2 au témoin et 1 aux propriétaires terrain
10.05.1975	148	naissance : 6 ; vente : 1
07.06.1975	149	naissance : 1 ; salaire payé jusqu'à fin avril
15.06.1975	149	A... (le Peul) absent ; naissance : 1 ; décès : 1
30.06.1975	149	naissance : 1 ; vente : 1 ; castration : 8
16.08.1975	149	dont 1 aux propriétaires et 2 au témoin : présence du témoin ; ni vêlage, ni décès

plateau. Encore faut-il faire la distinction entre ces quelques unités personnelles et éparses qui traduisent en fait le paiement en nature de la rémunération due pour le gardiennage des bêtes (quand rémunération, il y a...) et les quelques situations exceptionnelles rencontrées : deux à trois cas singuliers montrent alors que la propriété des bêtes va alors, de pair, avec un statut matériel et social enviable puisque l'un des informateurs (particulièrement peu loquace, au demeurant) possède non seulement l'intégralité de son troupeau, mais encore camion et taxis-brousse ; de surcroît, il peut même se targuer

du titre prestigieux d'El Hadj, apanage de ceux qui ont accompli le pèlerinage rituel sur la tombe du prophète.

Enfin, un troupeau de 33 bêtes a été confié à un gardien peul par le juge de paix de la préfecture qui a mis provisoirement ce capital sous séquestre.

La situation s'est donc détériorée pour la plupart des propriétaires qui se recrutent — nous l'avons vu — parmi les planteurs, moyens et gros, de la région ; leurs revenus, tirés de la production des plantations décroissent nettement du fait d'une baisse manifeste des rendements qui s'explique, en

partie, par la sénilité des arbres (1). Mais, indépendamment de ce facteur, ces revenus sont de plus en plus obérés, en 1981, par divers frais : d'abord ceux qu'occasionne la scolarité des enfants, alourdis sous l'effet conjugué d'une scolarisation désormais intégrale et de plus en plus poussée (liée à une multiplication des écoles voire des collèges dans les lieux les plus reculés); ensuite ceux qui sont consacrés à l'amélioration de l'habitat (2) et que grèvent les prix prohibitifs du ciment et de la tôle. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les ressources pécuniaires indispensables à l'entretien des troupeaux et à leur renouvellement fassent désormais défaut.

LES RAPPORTS PLANTEURS-ÉLEVEURS

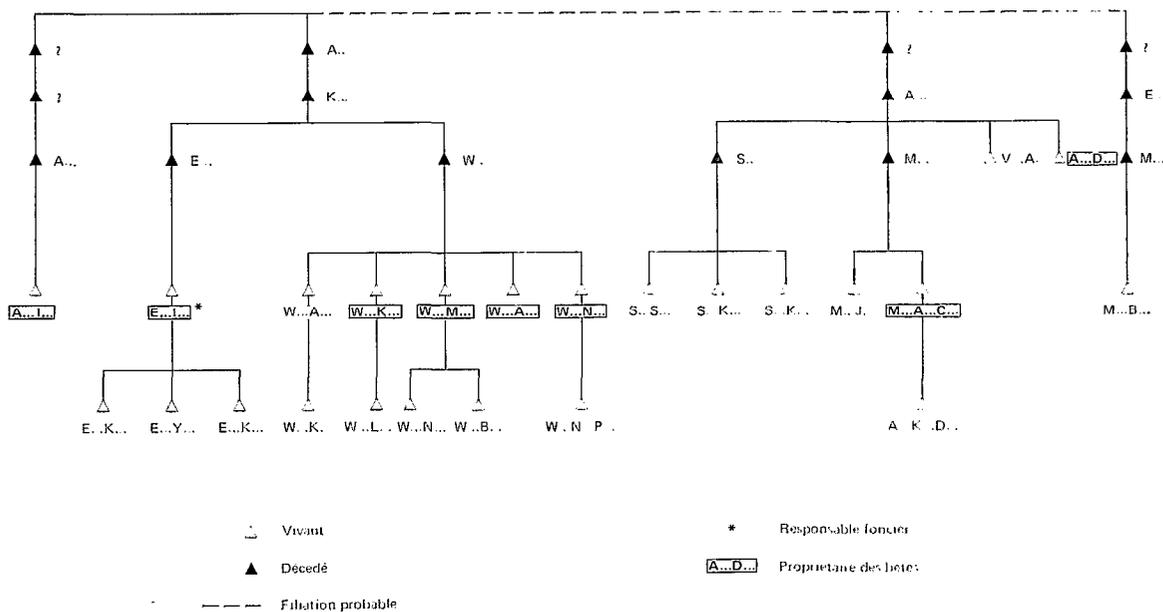
Nonobstant les considérations financières évoquées, deux constats peuvent être établis :

— Bien que les Akposso aient dégagé — et dégagent parfois encore — des fonds suffisants pour se constituer un pécule en bétail, et s'assurer une notoriété sociale enviable, ils ont une peur quasiment physique

des bêtes à cornes qui n'appartiennent pas à leur monde culturel familier et dont ils ne sauraient en aucun cas tirer parti.

— Il se voient donc obligés de faire appel à des intermédiaires, les spécialistes reconnus de l'élevage, présents ici comme partout ailleurs en Afrique occidentale : les Peuls (3). Ceux-ci sont alors chargés de valoriser au mieux de leur compétence l'épargne de leurs patrons (croit du troupeau); cependant, ils sont autorisés à consommer — ou à vendre — le lait et les produits de leur fabrication qui en dérivent (fromages notamment).

En d'autres termes, les planteurs akposso ont besoin des Peuls. Ils leur confient parfois aveuglément la clef de leur coffre-fort. Il est arrivé que certains partent avec leur contenu et on raconte encore, avec émotion et colère rentrée, le « déménagement à la cloche de bois » d'un Peul et de tout le troupeau à lui confié, avec l'aide d'un camionneur complice... Ces événements, pourtant de caractère exceptionnel, contribuent cependant à nourrir un climat chargé d'ambiguïté entre éleveurs et planteurs



Pour respecter l'anonymat des personnes, ce sont seulement leurs initiales qui ont été mentionnées

Fig. 5. — Rapports de parenté entre les propriétaires du troupeau gardé sur le territoire de Bèna.

(1) ANTHEAUME (B.), 1981-1982.

(2) Pour diverses raisons, l'exemple de Bèna n'est pas totalement significatif; néanmoins, la longueur des toitures tôlees (calculée en mètres linéaires) y a presque triplé en huit ans, passant de 410 m en 1973 à 1 220 m en 1981.

(3) « Sur le plateau (Akposso), les bœufs sont le capital vivant des gros planteurs... mais les troupeaux sont gardés par les Peuls ou les Musulmans du Nord, les autochtones ne s'y prêtant pas de bonne grâce », in: FREMOLLE (A.), 1949.

qui s'observent plus qu'ils ne s'estiment; de plus en plus les bergers doivent déposer, à titre de caution, une pièce d'identité, chez leur patron afin de parer toute tentative de vol de bétail. De plus, la faute professionnelle d'un berger (bêtes mal gardées vagabondant à l'intérieur d'une parcelle isolée) ou, à l'inverse, des négligences patronales (fréquentes) dans le paiement des gages du berger sont toujours sources de palabres qui peuvent, hélas, sortir du champ clos local pour dégénérer ensuite devant les instances administratives (gendarmerie ou justice de paix) très coûteuses pour les éleveurs... qui font en général les frais de telles procédures, bien souvent parce qu'ils apparaissent différents et qu'ils pratiquent des genres de vie particuliers qu'explique aisément leur compétence pastorale propre. Les bergers sont en effet marginalisés dans la société des planteurs akosso (1) du fait que les bêtes à cornes dont ils ont la garde sont confinées dans de lointaines aires pastorales.

Cependant les patrons-propriétaires reconnaissent qu'il leur paraîtrait bien difficile de se passer d'intermédiaires aussi qualifiés que les Peuls; il leur arrive même tout en manifestant les réserves évoquées plus haut quant à la loyauté de leurs bergers de se pavaner, sans oublier de rappeler leur position dominante dans le rapport qui lie l'employé à l'employeur : il est alors surprenant de les entendre évoquer — non sans paternalisme — leur Peul (2).

L'accord avec les bergers se fait souvent de gré à gré, que les propriétaires soient suffisamment pourvus en bêtes, pour passer un contrat d'homme à homme, ou qu'ils se regroupent sur une base familiale (voir fig. 5) ou encore qu'ils constituent des « compagnies » pour se doter d'un poids plus important et rassembler alors un véritable troupeau collectif, comme le montre bien les exemples ci-après. Un planteur est alors désigné pour être interlocuteur unique du berger pour tous les sujets concernant la gestion du troupeau (à l'exception des gages du berger). Souvent, de véritables contrats sont signés entre les deux parties et les deux extraits suivants paraissent bien représentatifs de cette situation :

*« Je soussigné, W... K..., propriétaire de bœufs à B... engage au nom de mes deux sous-présidents A... K... et O... D..., Monsieur F... B... du village de Koupéla (Haute-Volta), bouvier habile,*

*qui doit veiller à l'élevage de nos bœufs pour une somme de 28 000 F. (3) par an. Le nombre de bœufs étant de 66, nous mettons en garde Monsieur F... B... que, en cas de perte ou dégât d'un champ, il doit compléter ou payer le propriétaire du champ dévasté. Une fois, à la fin de l'année, si les propriétaires de bœufs refusent de payer à Monsieur F... B..., il aura plein droit de me convoquer n'importe où il lui plaît. »*

*Les témoins des deux parties.*

Cet autre extrait, moins précis dans l'établissement des devoirs du berger, mérite attention car il reflète un « cas de figure » plus classique; celui qui possède le nombre de bêtes le plus élevé prend alors la tête de la compagnie.

*« Je soussigné, M... M..., planteur à B..., confie mes bœufs à Monsieur B... Y... du village de Maguigui (Dahomey) avec Monsieur S... M... pour surveiller à l'ancienne ferme de B... nommée E...-O..., 34 bœufs. Chaque bœuf doit payer par tête dans chaque année 1 000 F. (3).*

*M... 20 bœufs — K... 3 bœufs — E... 4 bœufs — N... 4 bœufs — C... 3 bœufs » (4).*

Pour donner une preuve tangible de ce que peut être une « compagnie », un exemple très détaillé voudrait appuyer notre démonstration (tabl. II). On y trouve la liste exhaustive des propriétaires de bêtes (ainsi que leur lieu de résidence) de même que figure la composition qualitative d'un des troupeaux gardés sur le territoire du village d'Eketo; au début de janvier 1974, 34 propriétaires étaient concernés et la moyenne de leur capital ne dépassait pas 5 bêtes par personne. Si l'on retranche du lot le plus gros possédant (42 têtes), le capital moyen tombe à 3,5 têtes par propriétaire. Entre janvier 1974 et juillet 1975, 8 propriétaires ont retiré leurs bêtes, un retrait que compense partiellement l'apport des animaux de cinq nouveaux propriétaires. Dans d'autres circonstances on peut remarquer des transferts de bêtes entre propriétaires et bergers (rémunération en nature), mais plus encore des transactions entre propriétaires au sein d'un même troupeau, qui fait alors office de compte de dépôts; par un jeu d'écriture, les bêtes débitées du compte d'un propriétaire, sont créditées au compte d'un autre, sans modification du solde global, c'est-à-dire du nombre total de têtes que compte le troupeau...

(1) « Le pasteur évolue dans un monde qui lui est propre, fermé aux autres ethnies », in : KISSEZOUNOU (V.), 1975.

(2) Un propriétaire de bêtes à cornes « s'approprie », souvent, le Peul chargé de la garde du troupeau, phénomène également remarqué par OLIVIER de SARDAN (J.-P.), 1969.

(3) 1 FCFA = 0,02 FF.

(4) Ce type de contrat ressemble à celui qu'évoque P. GOUBERT (1982) : « Le berger communal surveillait les moutons, chaque paysan le rétribuant au prorata des bêtes à lui confiées ».

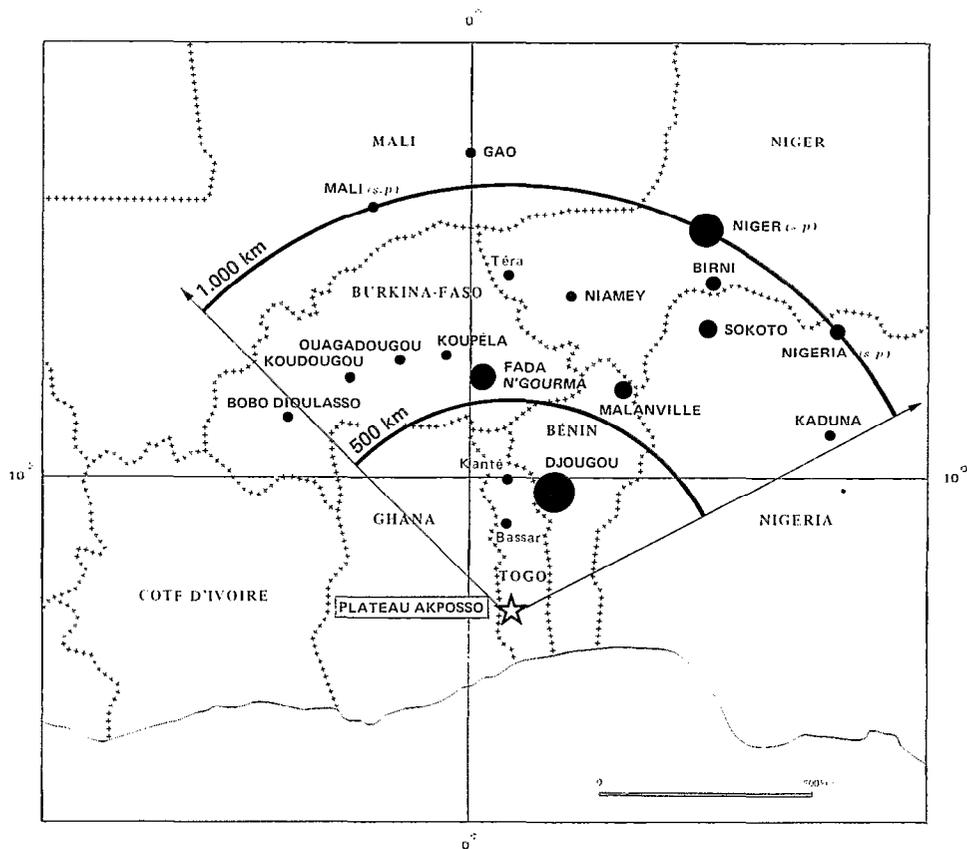
TABLEAU II

Composition et propriétaires d'un troupeau gardé sur le territoire d'Eketo. Évolution entre le 2.1.1974 (A) et le 17.7.1975 (B)

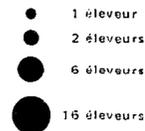
Noms	Village	Vaches		Génisses		Taureaux		Taurillons		Veaux		Velles	
		A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
A.. N..	Eketo	16	20	6	4	1	2	8	3	6	4	5	6
A.. Y..	"	4	3	2	2	0	1	1	0	0	2	1	2
A.. I..	"	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
A.. K..	"	1	2	1	1	0	0	1	1	0	2	1	0
A.. A..	"	2	2	3	3	0	0	0	1	1	0	1	2
A.. K..	"	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0
A.. K..	"	1	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
D..	Elavagnon	4	4	1	1	0	0	2	2	2	1	1	2
I..	"	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	1	1
A..	"	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
D..	Eketo	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0
G.. M..	Béna	1	2	1	0	0	0	0	0	1	3	0	0
A..	Ounabé	3	2	2	2	0	0	1	0	2	0	0	2
A.. K..	"	2	2	2	2	0	0	0	0	1	2	0	0
O..	Eketo	2	2	0	1	0	0	0	0	1	2	0	0
A..	Elavagnon	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
A..	Eketo	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A.. K..	"	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
D..	"	3	3	1	1	0	0	2	0	0	0	0	2
B..	Elavagnon	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
M.. E..	Eketo	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
A..	Tsévié	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
D.. *	Eketo	0		1		0		0		0		0	
I.. *	"	1		0		0		0		1		0	
O.. *	"	1		3		0		0		0		1	
D.. *	"	3		2		0		0		1		2	
D.. I..*	"	4		3		0		0		2		1	
D.. Y..*	"	1		0		0		1		1		0	
D.. T..*	"	1		1		0		0		0		0	
D.. L..*	"	1		1		0		0		1		0	
A..	Enaoué	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0
A..	Eketo	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
D..	Yaskopé	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
K..	Eketo	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
A.. A..	"		1		0		0		0		0		0
A..	"		0		1		0		0		0		0
T.. A..	"		0		1		0		0		0		0
T..	"		1		0		0		0		0		1
A..	"		0		1		0		0		0		0
	TOTAL **	64	57	37	31	1	3	17	10	21	20	18	19

\* Ont tiré leurs bêtes entre les deux dates, pour les confier à un autre berger.

\*\* A = 158; B = 140.



NIGER (s.p) fait référence au pays d'origine sans autre précision de lieu



La superficie des cercles est proportionnelle au nombre de ressortissants par lieu d'origine

Fig. 6. — Origines des Peuls du plateau akposso (1981).

La situation des bergers, peu brillante à quelques exceptions près en 1975, s'est dégradée; elle devient désormais plus précaire que jamais. En 1981, leur rémunération reste, en francs courants, la même que celle de 1975 : 1 500 à 3 000 F.CFA par mois, exceptionnellement 5 000 F.CFA. L'impécuniosité des patrons les contraint parfois à rémunérer leurs bergers en nature (voir *supra*) en prélevant alors sur le croit du troupeau; ces arrangements à l'amiable ne s'opèrent qu'après de longues tergiversations, lorsque les patrons se voient obligés de satisfaire les revendications, en général légitimes des bergers. Qu'ils soient payés en espèces ou en nature, les montants des gages, une fois comparés à l'inflation phénoménale qui frappe plus particulièrement les

produits alimentaires de première nécessité, restent dérisoires.

Enfin, aux obligations que les patrons doivent à leurs bergers s'ajoutent celles qu'ils doivent aussi à leurs bêtes, notamment la fourniture du sel que le berger verse régulièrement (environ un demi-sac pour une trentaine de bêtes) mais comme les patrons ne s'affranchissent guère, en temps voulu, de leurs devoirs, les distributions se font de manière aléatoire.

#### LES BERGERS

L'exceptionnelle diversité d'origine des éleveurs nous paraît bien confirmée par la figure 6 et dans le tableau III qui récapitule le bilan dressé en 1981

TABLEAU III

Origine des pasteurs peuls résidant sur le plateau akposso : leur évolution entre 1975 et 1981

	1975**	arrivée entre 75-81	départ entre 75-81	solde 1981
Djougou (Bénin)	13	4	1	16
Dpt du Borgou (sans précision)	1	0	1	0
Malanville (Bénin)	4	0	1	3
total Bénin	18	4	3	19
Tera (Niger)	1	0	0	1
Niamey (Niger)	1	0	0	1
Birni (Niger)	2	0	0	2
Niger (sans précision)	8	3	0	1
total Niger	12	3	0	15
Kaduna (Nigeria)	1	0	0	1
Sokoto (Nigeria)	3	0	0	3
Nigeria (sans précision)	2	0	0	2
total Nigeria	6	0	0	6
Koupéla (H.V.)	3	0	2	1
Koudougou (H.V.)	2	0	1	1
Fada n'Gourma (H.V.)	7	0	1	6
Ouagadougou (H.V.)	1	0	0	1
Bobo Dioulasso (H.V.)	1	0	0	1
total Haute-Volta (Burkina Faso)	14	00	4	10
Gao (Mali)	1	0	0	1
Mali (sans précision)	1	0	0	1
total Mali	2	0	0	2
Atakpamé *	1	0	1	0
Bassari *	0	1	0	1
Kanté *	1	0	0	1
total Togo	2	1	1	2
Total	54	8	8	54

\* Peul de la seconde génération dont les pères sont originaires de Djougou (Bénin).

\*\* Sont considérés comme présents en 1975 ceux qui y avaient été recensés à ce moment plus ceux qui avaient été « oubliés » (et qui ont été retrouvés en 1981).

On y remarque les poids respectifs des originaires du Bénin et du Niger (34 éleveurs sur 54), ainsi qu'une baisse relative de la part des éleveurs originaires de Burkina Faso (Haute-Volta) qui régressent entre 1975 et 1981 de 14 à 10 individus seulement.

Ce tableau reste cependant statique; il ne prend guère en compte les aspects dynamiques, en particulier la durée et le nombre des étapes migratoires qu'ont connu les Peuls avant leur arrivée sur le lieu où l'enquête a été conduite : pour 39 biographies pour lesquelles nous disposons d'informations solides, on ne compte pas moins de 128 étapes au total, soit une moyenne supérieure à 3 étapes par individu. Pour certains d'entre eux, le départ s'est effectué il y a plus de 35 ans, mais calculée sur l'ensemble, la date moyenne de départ ne remonte que 16 années en arrière.

Les itinéraires les plus fréquents — retracés par des enquêtes biographiques rétrospectives — passent généralement par le littoral du Ghana (sud-est de ce pays) et les monts de l'Akwapim (pendant ghanéen des plateaux togolais); ils témoignent souvent d'étapes prolongées dans le centre du Togo (Elavagnon, important centre de colonisation des Kabyè) et sur le plateau le plus méridional du pays : celui de Danyi; enfin, sont fréquemment évoquées des étapes au centre (Abomey) et sud (Grand Popo) du Bénin. A titre d'illustration, on appréciera le cheminement distinct de deux bergers :

*« D..., originaire de Malanville, ville située à la frontière du Bénin et du Niger s'est, en premier lieu, arrêté dans les savanes littorales de la banlieue d'Acra, puis il est remonté vers le Nord pour s'arrêter à Danyi-Koto (3 années), poursuivant alors sa remontée, il a pérégriné sur le plateau akposso où il s'est à nouveau arrêté en trois lieux différents, respectivement 5 ans, 3 ans, et 1 an, avant d'arriver, il y avait tout juste un an, sur le lieu où l'enquête a été effectuée. »*

Plus singulière et plus compliquée, moins représentative aussi, est la biographie de S... originaire de Djougou, préfecture du Nord-Bénin.

*« S... s'engage dans un régiment de tirailleurs « sénégalais » à Natitingou, ville de garnison du Bénin. En 1938, il est affecté à Saintes (Charente-Inférieure) avant d'être, deux années plus tard, fait prisonnier et détenu en Allemagne cinq années. Au sortir de la guerre il est engagé comme cuisinier à Paris, puis il fait diverses places dans cette qualité dont une à Bagnoles de l'Orne (1952). De retour au pays dans les années soixante, reconverti à l'élevage, il descend vers le Sud du Togo, où il effectue six étapes distinctes, toutes situées sur les plateaux de Danyi et Akposso avant d'arriver sur le lieu de*



PHOTO 1. — Berger peul du plateau akposso.

*l'enquête... Possédant des ressources propres (une retraite d'ancien combattant), il possède légitimement plus des trois-quarts de son troupeau.*

Les bergers effectuent sur le plateau des séjours de longue durée (souvent supérieurs à quinze ans), prenant parfois le relais d'un membre de la famille devenu trop âgé. Bien que les espérances initiales des intéressés ne se limitent souvent qu'à un bref séjour, d'autant que la condition d'assujetti ne permet pas de revenir au pays autrement que les mains vides..., elles ne se vérifient guère.

Sur les campements pérennes des bergers, l'habitat est constitué d'une ou deux maisons rectangulaires, coiffées de chaume, que rien ne distingue de celles des planteurs hormis un isolement plus grand au cœur des aires de parcours et un entretien extérieur plus négligé, mais difficile à assurer correctement du fait de la proximité des bêtes.

L'environnement immédiat du campement présente trois particularités : un parc à bêtes, adapté à la taille du troupeau, d'où émergent des rangées de piquets où les animaux sont attachés individuellement au soir tombant, un lopin de manioc et de maïs auxquels se mêlent des condiments, qu'une palissade protège de la dent du bétail et, parfois, de quelques massives pierres disposées en cercle faisant office de mosquée.

Arrivés sur le plateau akposso, les Peuls ne vivent pas en « terra incognita » puisque moins du tiers



Photo 2. — Le parc à bétail ; les bêtes au piquet.

seulement n'entretient pas de relations parentales (vraies ou classificatoires) avec les ressortissants des campements pérennes situés dans leur voisinage. Chacun de ces campements est peuplé de 4,5 habitants, en moyenne (mais seulement 2 habitants ou moins dans le tiers des cas). Les activités pastorales nécessitent pourtant une main-d'œuvre nombreuse, ce qui explique, à l'inverse, la présence de manœuvres dans plus de la moitié des campements. Ces manœuvres, peuls pour la majorité d'entre eux, dépendent totalement de leurs patrons-bergers et leur situation n'est pas sans rappeler celle de certains captifs des Peuls autonomes des marges soudaniennes.

La dépendance alimentaire en matière de céréales et de tubercules (que consomment aussi les éleveurs) est d'autant plus forte qu'ils subviennent difficilement à leurs besoins en la matière, leur autonomie ne dépassant pas huit mois sur douze, dans la meilleure hypothèse. Rien d'étonnant alors à ce que la faiblesse des rémunérations (déjà évoquée) soit très vivement ressentie; ce ressentiment n'a pourtant pas induit un comportement particulier de fuite des bergers puisqu'on retrouve en 1981 exactement le même nombre d'éleveurs qu'en 1975 (54 dans les deux recensements, en prenant en considération le même espace); mais les pratiques pastorales extensives du plateau Akposso, quoique circonscrites dans de strictes limites, nécessitent de l'espace, beaucoup d'espace qui se rétrécit aujourd'hui moins

sous l'emprise spatiale de certains projets (celui du ranch de Béna moins ambitieux il est vrai) que sous les coups répétés que les immigrants, étrangers à la région et candidats au métayage, assènent à l'espace pastoral encore disponible, par la création de nouvelles « fermes » isolées. Cette action patiente contribue à miter l'espace, ce qui est incompatible avec ce type d'élevage extensif et accentue la pression exercée sur les bergers peuls, en exacerbant les risques de conflit avec les nouveaux venus.

Dans le cas présent, 8 bergers peuls sont partis entre 1975 et 1981 (dont 4 pour s'installer au Nord du tracé de l'ancienne route de Badou où la pression des métayers nouveaux arrivants est nettement moins forte); en revanche, huit nouveaux arrivants sont venus (dont 4 en provenance du plateau de Danyi surpeuplé); bien que trop peu nombreux pour être significatifs, ces exemples soulignent cependant une idéniable remontée des bergers peuls vers le nord sur des distances très courtes certes, mais significatives à l'échelle modeste de la région (du plateau de Danyi vers le plateau akposso et de ce plateau vers celui de l'Akébou).

#### LES PRODUCTIONS PASTORALES

L'embouche représente la finalité de cet élevage même si les ventes ne répondent pas à des critères toujours très rationnels; les propriétaires vendent

plus leur bétail sous l'emprise de nécessités monétaires impératives ou lorsque arrivent des fêtes ou cérémonies, prévues ou non (seules occasions offertes aux villageois de consommer de la viande de bœuf), mais rarement dans le but d'assurer une gestion optimale du troupeau. Que signifie d'ailleurs un tel concept pour des éleveurs confinés presque exclusivement au statut de bergers souvent indifférents au sort et à la qualité d'un bétail qui n'est point le leur? Les transactions ne s'opèrent pas sous l'égide de maquignons, inexistantes, ni en des lieux appropriés tels les marchés à bestiaux, exclusivement réservés au moyen bétail. L'abattage est plus fréquemment effectué dans des tueries sommaires, par les bouchers eux-mêmes qui montent directement dans les campements pour évaluer la qualité du bétail à acheter. Quant à la production laitière, elle apparaît totalement marginale comparée à l'embouche; en fait, elle reste très limitée (en saison des pluies, elle ne dépasse pas le contenu d'une bouteille de bière locale (66 cl). La plus grande part de la consommation est destinée aux veaux élevés sous la mère, et peu à la consommation humaine. Seuls les Peuls apprécient la consommation de lait frais, alors que celle des fromages, fabriqués par les femmes, rencontrent un engouement plus grand à l'extérieur. Ceux-ci sont parfois proposés sur les étals des petits marchés et trouvent aisément une clientèle (sans doute parce qu'ils peuvent se conserver); mais ils sont également vendus dans les villages les plus proches des campements peuls, où les femmes peuvent alors écouler leur fabrication quotidienne variable selon la saison et la taille du troupeau (pour chaque tranche de dix bêtes on estime qu'un fromage peut être fabriqué quotidiennement).

### Conclusion

À l'issue de cette note, une interrogation majeure persiste quant à la finalité de cet élevage; expression de la thésaurisation perçue comme une fin en soi, le bétail « concourt à augmenter le prestige du paysan » (1) plutôt qu'à améliorer la production agricole (fumure inconnue) ou alléger le poids des travaux des champs (culture attelée ignorée, mais il est vrai que les conditions montagnaises se prêtent peu à une telle initiative). De plus, il représente une source de conflits latents, voire ouverts entre propriétaires et bergers d'une part, entre métayers, de plus en plus nombreux, et éleveurs d'autre part...

Une régression du phénomène apparaît cependant manifeste; d'une part, la possession de bêtes à cornes traduisait souvent la richesse « traditionnelle » des planteurs et l'importance de leurs récoltes de café et de cacao qu'ils monnayaient à chaque campagne, or entretenir des bêtes ou en acquérir de nouvelles deviennent des opérations rédhibitoires lorsque baissent dramatiquement les revenus tirés des plantations; d'autre part, les planteurs doivent aujourd'hui faire face à des frais grandissants, en particulier liés à la scolarisation... Tous ces changements ne témoignent-ils pas en fait de la mutation économique que connaît le plateau Akposso sous l'impact de différents facteurs dont la substitution aux plantations séniles de café, de cultures vivrières qui concurrencent sérieusement les espaces habituellement dévolus à l'élevage (2); en quelque sorte, il y aurait d'autres moyens de « faire de l'argent »... et bien d'autres voies pour le dépenser; la stagnation du nombre de troupeaux, ces dernières années, traduit bien cette tendance d'un déclin du pastoralisme local.

*Manuscrit accepté par le Comité de Rédaction le 28 mai 1985*

### BIBLIOGRAPHIE

- ABOKI (K.), 1973. — Problématique de développement : le cas de Kuma. Thèse de III<sup>e</sup> cycle, Univ. R. Descartes, Paris V, 310 p., *multigr.*
- ANTHEAUME (B.), 1976. — Réflexions provisoires sur un projet d'élevage et son impact sur la vie d'un terroir mixte d'agriculteurs et de planteurs, *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, n° XIII : 91-98.
- ANTHEAUME (B.), 1981-1982. — Des hommes à la rencontre des arbres (le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo), *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, vol. XVIII, n° 1 : 47-62.
- ANTHEAUME (B.), 1982. — « Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café », *Économie rurale*, n° 147-148, janv.-mars : 120-122.
- BARRAL (H.), 1977. — Les populations nomades de l'Oudalan et leur espace pastoral. *Trav. et Doc. de l'ORSTOM* n° 77, Paris, 120 p., cartes h.-t.

(1) ABOKI (K.), 1973.

(2) ANTHEAUME (B.), 1982.

- BENOIT (M.), 1977. — Introduction à la géographie des aires pastorales soudaniennes de Haute-Volta. *Trav. et Doc. de l'ORSTOM* n° 69, Paris, 96 p.
- BENOIT (M.), 1979. — Le chemin des Peuls du Boobola. *Trav. et Doc. de l'ORSTOM* n° 101, Paris, 208 p.
- BENOIT (M.), 1982. — Nature peule du Yatenga. *Trav. et Doc. de l'ORSTOM* n° 143, Paris, 176 p.
- BERNUS (E.), 1974. — L'évolution récente des relations entre éleveurs et agriculteurs en Afrique tropicale : l'exemple du Sahel nigérien, *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, vol. XI, n° 2 (Études sur l'élevage) : 137-144.
- BERNUS (E.), 1981. — Touareg nigériens, Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur. *Mém. ORSTOM* n° 94, Paris, 508 p., cartes h.-t.
- BERNUS (E.), BOUTRAIS (J.), PELISSIER (P.), 1974. — Évolution et formes modernes de l'élevage dans les zones arides et tropicales, *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, vol. XI, n° 2 (Études sur l'élevage) : 115-118.
- BOUTRAIS (J.), 1981-1982. — L'expansion des éleveurs peuls dans les savanes humides du Cameroun, *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, vol. XVIII : 31-45.
- CORNEVIN (R.), 1952. — Le canton de l'Akébou, *Et. Dah.*, IFAN, t. VII : 81-132.
- FREMOLLE (A.), 1949. — Le cercle du Centre. Archives de la Préfecture d'Atakpamé, 34 p., *multigr.*
- GOUBERT (P.), 1982. — La vie quotidienne des paysans français au XVII<sup>e</sup> siècle. Hachette, Paris, 319 p.
- KISSEZOUNOU (V.), 1975. — L'élevage dans le Borgou. Mémoire de maîtrise, Université de Paris-X, 105 p., *multigr.*
- OLIVIER DE SARDAN (J. P.), 1969. — Système des relations économiques et sociales chez les Wogo (Niger). Mémoire de l'Institut d'Éthnologie, Musée de l'Homme, Paris.
- PELISSIER (P.), 1963. — Les pays du Bas-Ouémé. Une région témoin du Dahomey méridional. Travaux du Dpt de Géographie, Fac. des Let. et Sc. Hum. de Dakar, 168 p.
- SAUVAGET (Cl.), 1981. — Boua (village de Koudé), un terroir kabyè. *All. des struct. agr. au Sud du Sahara*, n° 16, ORSTOM Paris, 78 p., 15 cartes h.-t.
- SOCIÉTÉ DES NATIONS, 1923, 1931, 1937. — Rapport annuel adressé par le Gouvernement Français au conseil de la S.D.N. sur l'administration sous mandat des territoires du Togo. Paris, Imprimerie Générale Lahure.